



Mairie de
PRINQUIAU

Mutuelle communale

Mutuelle communale AXA



Si vous n'avez pas adhéré à la mutuelle communale, sachez que c'est toujours possible.

La mutuelle santé, à tarif privilégié, se poursuit avec le partenaire AXA.

Ouverte à tous les prinquelais n'ayant pas de mutuelle d'entreprise obligatoire, à savoir les retraités, les indépendants, les fonctionnaires, les demandeurs d'emploi et les étudiants, elle permet d'obtenir un tarif abordable sans conditions d'âges, de ressources ou de questionnaire médical.

Dans ce cadre, plusieurs offres de garanties sont proposées ainsi qu'un service de proximité, puisque votre interlocuteur se déplace à votre domicile pour étudier vos besoins, établir un comparatif et un suivi annuel.

Vous avez également accès à un réseau de partenaires de santé avec le tiers-payant sans avance de frais de soins, une assistance en cas de besoin d'aide-ménagère et de la téléconsultation 24h/24 et 7j/7.

Pour une étude personnalisée, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre agent local AXA :

Cécile GUÉRET au 06.47.19.42.08 ou par mail à l'adresse cecile.gueret.am@axa.fr.

Mutuelle communale MCRN





Le CCAS de la commune de Prinquiau a signé une convention de partenariat avec la MCRN (Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise).

L'adhésion ne nécessite pas de questionnaire médical, ni de délai d'attente, il n'y a pas d'augmentation de tarif dû à l'âge plafonné à 70 ans, tiers-payant.

Cette mutuelle à tarif avantageux est ouverte à toutes les personnes qui n'ont pas de couverture via leur entreprise, les retraités, les travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.

Des permanences ont lieu sur la commune sur rdv.

Pour plus de renseignements, comparer les prix, procéder à votre inscription, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de votre conseillère MCRN:

Océane DUPEYROUX au 06.38.98.04.00 ou par mail à l'adresse odupeyroux@mcrn.fr.